

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23163114

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

11 DEC. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0835 038 950**

Nom

(en entier) : **Dawn Foods Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Z.A.S. du Faubourg 0; 7170 Manage, Belgique**

Objet de l'acte : Pouvoirs spéciaux - pouvoirs

Extrait des décisions écrites du conseil d'administration du 7 décembre 2023

Le conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes :

1. Révocation de la délégation des pouvoirs spéciaux accordés à des mandataires spéciaux de la Société

Le conseil d'administration décide de révoquer la délégation de pouvoirs spéciaux accordée le 28 juin 2021 à Yvan Odeurs et Sébastien Leirens en tant que mandataires spéciaux de la Société avec effet immédiat.

Le conseil d'administration résilie également tous les pouvoirs spéciaux accordés à Yvan Odeurs et Sébastien Leirens au sein de la Société avec effet immédiat.

2. Délégation des pouvoirs spéciaux

Le conseil d'administration décide d'accorder des pouvoirs spéciaux à Céline Martin, un citoyen belge, ayant sa résidence à Rue du Parc 9, 7170 Manage, Belgique, avec effet immédiat pour une durée indéterminée. Les pouvoirs spéciaux comprennent tous les pouvoirs nécessaires pour tous les aspects de la gestion journalière qui concernent les opérations de l'usine.

La gestion journalière comprend aussi bien les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la Société que les actes et les décisions qui, soit en raison de leur intérêt mineur qu'ils représentent soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention du conseil d'administration, mais la gestion journalière est dans le cas présent spécifiquement limitée aux opérations de l'usine.

Les pouvoirs spéciaux sont exercés conformément à la matrice de pouvoir du groupe Dawn Foods, modifié périodiquement. Le mandataire peut représenter la Société, agissant seul et ce pour tous les aspects du pouvoir de gestion journalière, sous réserve des limitations susmentionnées.

[...] la délégation peut être révoquée à tout moment par le conseil d'administration sans préavis ni indemnité de départ pour quelque raison que ce soit.

3. Pouvoirs pour exécuter les décisions prises

Le conseil d'administration décide de nommer Bart Vanderstraete, Amaury de Borchgrave, Alexandra Duysters and Nathan Przednowek, avocats, ayant leur cabinets Avenue Louise 523, 1050 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir individuellement et de subdéléguer, afin de prendre toutes les mesures nécessaires et/ou utiles dans le cadre des décisions précitées, y compris la publication d'un extrait de ces présentes décisions aux Annexes du Moniteur belge (en utilisant les formulaires de publication I et II) et l'enregistrement, la modification et la suppression des données de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique, du Guichet d'Entreprises compétent ou de toute autre institution compétente et à cet effet, effectuer

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



toutes les formalités administratives, signer chaque document pertinent et faire tout ce qui est généralement nécessaire ou utile pour l'exécution des décisions susmentionnées.

Alexandra Duysters
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).